SKI ALPIN

74e Championnat national

Station de Flaine (Haute-Savoie)
12 et 13 mars 2024

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ORGANISATION ET CONTACT	**Comité UGSEL Haute-Savoie** Adresse : 190 chemin de Gräfenberg - BP36 - 74370 ANNECY / *ugsel74@ugsel.org* Sur place : Directeur comité Haute-Savoie : **Cédric AMIOT** 06 80 95 38 44 Responsables sportifs : Anne Sophie Le Pape (EPS) + Yann Grave (EPS)
LIEUX DES COMPETITIONS	Station de Flaine – 1600 Slalom par équipe : piste du Stade Slalom géant individuel : piste la Calcite
DATES	Mardi 12 mars : Slalom par équipe Mercredi 13 mars : Slalom géant individuel
ACCUEIL	Mardi 12 mars entre 9h00 et 10h15 – RDV salle Hors Sac au bas des télécabines "Aup de Veran" Mercredi 13 mars entre 8h00 et 9h00 – RDV salle Hors Sac au bas des télécabines "Aup de Veran"
ACCES	Suivre l'**Autoroute A40** direction Genève/Chamonix, prendre la **sortie n° 19** : Cluses Centre. Prendre à droite la N205 (direction Sallanches) sur 2 km, puis prendre à gauche au rond-point (D106 direction Flaine/Les Carroz). Arrivé à cette intersection, vous n'êtes plus qu'à 30/40 minutes de Flaine.
STATIONNEMENT	Autocar : Dépose puis parking au P1 (payant). Pour se garer gratuitement remonter jusqu'au parking de Vernant. Minibus – voiture : parking P1 (payant) ou col de pierre Carré (gratuit mais redescendre en navette)
INSCRIPTION	**1- QUESTIONNAIRE DE PARTICIPATION :** Fichier excel rempli, imprimé et signé **à retourner pour jeudi 07 mars** en version pdf par mail à ugsel74@ugsel.org **2- Règlement des frais :** Apporter le règlement par **chèque à l'ordre de UGSEL 74 à l'accueil.** **3- INSCRIPTION DANS USPORT (cf renseignements techniques)**
DROIT D'ENGAGEMENT	Les coûts d'organisation sont importants (Frais course ESF + Forfait remontées mécaniques 16,80€/jour). A cette situation particulière, il est nécessaire d'augmenter les droits d'engagement. COMPETITEURS (inclus le forfait 2 jours) = **27€** JEUNES OFFICIELS (inclus le forfait 2 jours) = **13€** ACCOMPAGNATEURS seulement si besoin du forfait 2 jours = **10€**
CAUTION DOSSARD	100 € par établissement scolaire sera demandée pour les dossards. A remettre sur place par chèque à l'ordre de l'UGSEL 74.
HEBERGEMENT	Il revient aux AS participantes de trouver leur hébergement si nécessaire.
DEPLACEMENT	Conserver son moyen de transport. Le comité d'organisation ne met pas de navettes en place.
RESTAURATION	Le comité d'organisation propose uniquement des panier repas pour les midis.
COMPORTEMENT	Voir la Charte éthique de l'UGSEL
VOLS	L'UGSEL Haute-Savoie décline toute responsabilité en cas de vols. Chacun doit être responsable de ses effets, savoir les surveiller, ou les faire surveiller.
PRIME KILOMETRIQUE	La prime kilométrique versée en 2024 pour la participation aux championnats nationaux sera calculée au regard de 2 critères : le nombre d'élèves déplacé(e)s par l'AS et la distance aller-retour (référence Dicoroute) entre l'AS et le lieu du championnat.
DROIT A L'IMAGE	Les participants autorisent qu'ils soient pris en photo pendant la durée du championnat à des fins promotionnels de l'UGSEL uniquement. En cas de refus, le signaler par écrit à l'organisateur avant le lundi 11 mars.
AUTRES	Malheureusement lots souvenir incertain (reprise de l'organisation en janvier par le comité Haute-Savoie) **Palmarès :** ATTENTION, la **présence** de tous les participants est **obligatoire** lors des 2 palmarès Compétition par équipe le mardi 12 à 16h30 Compétition individuelle le mercredi 13 à 13h15 Départ de Flaine pas avant 13h45

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

RÈGLEMENT	Se référer aux Règlements généraux et spécifique 2023-2024 parus sur le site de l'UGSEL Nationale : www.ugsel.org
REPRESENTANT CTN	Jean Luc Viala
REPRESENTANT UGSEL NATIONALE	A confirmer
REGLEMENT EQUIPE	Le comité d'organisation a déterminé la proposition 1 du règlement par équipe
LICENCES UGSEL	La licence UGSEL avec photo est obligatoire, élève et encadrant Elle est exigée avant le début de toute compétition Les licences sont dématérialisées et imprimables par l'enseignant EPS à partir d'Ugselnet. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions. Point de vigilance sur **l'article 9** des règlements généraux concernant la licence encadrant. *Tout participant encadrant à une compétition ou rencontre Ugsel, doit être titulaire d'une licence encadrant délivrée à titre gratuit par son comité.*
USPORT	**-Individuel :** Pour les individuels qualifiés, aucune manipulation à faire sur Usport. Mais les enseignants devront obligatoirement supprimer les élèves qualifiés qui ne participeront pas avant **samedi 09 mars**. En cas de non-respect, les droits d'engagement seront dus à l'organisateur. **-Par équipe** : Pour le territoire Ugsel AURA inscription dans Usport jusqu'au **dimanche 10 mars.** Pour les autres territoires, vérifier la bonne inscription de vos équipes dans usport (onglet liste des inscrits en compétition). En cas de souci, contacter votre territoire ;
JEUNES OFFICIELS	Signaler dans le questionnaire de participation si vous avez des élèves pouvant prendre part à l'organisation.
TENUE ET MATERIEL OBLIGATOIRE	Rappel : Consulter le règlement spécifique Ugsel ski alpin en vigueur. - Le port du casque est obligatoire. La dorsale est obligatoire en élite et conseillée en promotionnel. - Les enseignants veilleront à ce que le matériel de leurs élèves soit adapté aux courses et en bon état (fixations réglées, skis en bon état). - La tenue de l'AS de l'établissement est obligatoire pour monter sur le podium.
REUNION TECHNIQUE	Informations générales données à l'accueil Si possible en fin d'après-midi le mardi 12
RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE **LUTTE CONTRE LE DOPAGE**	Commission disciplinaire en référence de l'Article 28.3 des Règlements Généraux. Sanctions et instances en référence à l'Article 29 des Règlements Généraux. Lutte contre le dopage en référence à l'Article 30 des Règlements Généraux.

Le ski hors-piste et en bord de piste sont strictement interdits (PASS sécurité en vigueur dans l'académie)

CHAMPIONNAT NATIONAL UGSEL 2024
SKI ALPIN
Station de Flaine (Haute-Savoie)

SKI ALPIN – 74e édition - 12 et 13 MARS 2024

PROGRAMME GÉNÉRAL

Mardi 12 mars

9h00 - 10h15	Accueil des Associations Sportives scolaire
	Distribution des dossards
	Distribution des paniers repas
10h00	Reconnaissance du SLALOM PARALLELE (attendre autorisation de l'ESF)
10h30	Fermeture piste
10h45	Début des qualifications
	Tableau final
15h45	Fin de la compétition
16h30 -18h00	Rassemblement à Flaine : intervenants + Palmarès + réception officielle + Réunion technique
18h15	Organisation libre des Associations Sportives

Mercredi 13 mars

8h00 - 9h00	Accueil des Associations Sportives scolaire
	Distribution des dossards
	Distribution des paniers repas
9h00	Reconnaissance du SLALOM GEANT (attendre autorisation de l'ESF)
9h30	Fermeture de la piste
9h45	1er départ Slalom Géant (en 2 manches)
13h00	Fin de la compétition
13h15	PALMARES
13h35	Clôture du championnat

UGSEL
Fédération **Sportive Éducative** de l'Enseignement Catholique

CHARTE

ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux évènements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.

UGSEL - 277 RUE SAINT JACQUES 75240 PARIS CEDEX 05 - www.ugsel.org

ÉDUQUER ... TOUT UN SPORT !

UGSEL
FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05
TÉL. : 01 44 41 48 50 - www.ugsel.org